



Amiens, le 2 juin 2022,

Maxime PARUCH  
Secrétaire Départemental  
SE-Unsa de la Somme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale de la Somme,  
20 boulevard Alsace Lorraine  
80063 AMIENS

Objet : Remboursement des frais de déplacement des Conseillers Pédagogiques de Circonscription et des membres des RASED – suite à votre courrier du 30 mai 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le courrier que vous nous avez adressé le 30 mai en réponse à notre courrier du 13 mai relatif au sujet mentionné en objet appelle une nouvelle réponse de notre part.

Vous consacrez en effet la majeure partie de votre réponse au rappel des règles inhérentes à la procédure de demande de remboursement de déplacement. Vous expliquez également que les personnels rencontrent des difficultés à ce sujet parce qu'ils ne respectent pas toujours cette procédure qui se retrouve de fait ralentie. Vous rappelez enfin la nécessité de procéder à une saisie régulière des frais de déplacement dans l'application Chorus-DT.

Le SE-UNSA ne conteste absolument pas l'existence ni les règles de cette procédure, aussi fastidieuse et peu ergonomique soit-elle. Elle est en effet conforme à la réglementation et la rigueur qui la caractérise ne souffre aucune contestation en matière d'équité de traitement des personnels.

C'est pourquoi notre courrier initial ne mentionnait pas cet aspect mais attirait votre attention sur la diminution du montant des enveloppes allouées aux circonscriptions. C'est bien cet aspect qui a nourri l'inquiétude des personnels concernés, et ce d'autant plus qu'ils n'ont été destinataires du montant de leurs enveloppes propres qu'à la toute fin du mois d'avril. Cette transmission tardive les a par ailleurs empêchés de procéder à la saisie régulière de leurs frais de déplacement dans l'application Chorus-DT de janvier à mai.

Pour autant, des personnels ont, dès le 3 mai, saisi leurs frais de déplacement dans l'application Chorus-DT pour cette période en respectant scrupuleusement la procédure. Or, ce jeudi 2 juin, leur demande apparaît toujours « en attente de validation par le service gestionnaire ».

Vous concluez votre courrier en nous assurant du fait que si des dépassements étaient observés, chaque situation serait étudiée avec la plus grande attention. Pour le SE-UNSA, cette réponse ne peut malheureusement pas s'interpréter comme un engagement de votre part à ce que les personnels concernés puissent percevoir le remboursement de l'ensemble de leurs frais de déplacement, y compris si ceux-ci excédaient le montant de l'enveloppe initiale, et ce dans des délais raisonnables.

Dès lors, et en l'absence d'une communication claire en ce sens de votre part envers les conseillers pédagogiques de circonscription et les membres de RASED, le SE-UNSA s'engage à soutenir les personnels qui cesseront leurs déplacements une fois leur enveloppe kilométrique consommée.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes salutations distinguées et en mon attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch

